

# ASSEMBLÉE NATIONALE

15 octobre 2013

---

PLFSS 2014 - (N° 1412)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS316

présenté par  
M. Paul, rapporteur

-----

### ARTICLE 31

Après le mot :

« des »,

rédiger ainsi la fin de la première phrase de l'alinéa 7 :

« représentants locaux des organisations professionnelles nationales du transport sanitaire et des taxis. ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.